

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/88/SPCG accordant au Conseil d'administration des Biens du Diocèse de Djibouti la concession définitive d'un terrain, sis à Djibouti, boulevard de la République.

n° 66/88/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, au Conseil d'administration des Biens du Diocèse de Djibouti, d'un terrain, d'une superficie de 6.074 mètres carrés, sis à Djibouti, lots nos 540 et 542 du lotissement du boulevard de la République et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 750. La mutation du Titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.